

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NEVACHE**

**Séance du 20 mai 2019**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 7

Date de la convocation : 14 mai 2019

Date d'affichage : 22 mai 2019

L'An Deux Mil dix neuf et le Vingt mai à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. CHEVALIER Jean-Louis Maire de Névache.

**Présents** : CASANOVA Frédéric, CHRETIEN Claudine, RAVARY Martin, ROUX Henry-Pierre, BLANC Roger, VIGUIER Corinne.

**Absents** : NOVO Riccardo (Procuration à CHEVALIER Jean-Louis), ROINNE Bruno (Procuration à CHRETIEN Claudine), LEGER-MIEGGE Adeline (Procuration à BLANC Roger).

En application de l'article L 2121-15 du CGCT Monsieur le Maire invite le Conseil à nommer un ou une secrétaire de séance. M. BLANC Roger, conseiller municipal, qui se propose pour assurer cette fonction, est nommé Secrétaire de séance après avis favorable des membres présents.

**N° 2019/00047**

**Objet de la Délibération**

**4 – TRAVAUX**

**4-8 – Travaux aménagement voirie**

Monsieur le Maire demande à M. ROUX de présenter cette délibération.

M. ROUX précise qu'il est souhaitable de prévoir la remise à niveau de plusieurs aménagements de voirie qui se sont dégradé et qui ne remplissent plus leur fonction :

- Grille traversant la route de Sallé au niveau de la maison CAVAGNAT,
- Grille traversant la route de Ville-Haute au niveau de la maison QUEYSANNE.

M. ROUX précise que M. VACHET a établi un devis qui s'élève à 8.150 € HT soit 9.780 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix Pour et 1 Abstention (M. RAVARY) :

- Approuve cet exposé, et le tarif proposé,

- Autorise M. le Maire à passer commande auprès de M. VACHET et à mandater la somme correspondante sur l'opération 123.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

**J. L. CHEVALIER**